

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, Mme SEPET Laura,
M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
M. PANISSET Didier, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul,
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. BRUNET André a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe
M. CHMIELINSKI Jean a donné pouvoir à M. BOUIREK Azddine
M. LESOT Richard a donné pouvoir à M. Yohann CARRERA

Le Conseil municipal a choisi M. Joël PELLOUX comme secrétaire de séance.

2022-06-04 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Tarification des parutions des annonceurs dans le bulletin municipal

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin municipal permet d'informer la population sur la vie de la commune. Celui-ci s'autofinance grâce aux recettes liées aux encarts publicitaires.

Monsieur le maire propose que l'espace publicitaire revête la forme d'un encart avec deux formats possibles :

- ¼ de page au prix de 162 €
- ½ page au prix de 324 €

Considérant le changement des modalités de perception des recettes ou de paiement des dépenses,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus, applicables dès 2022.

- Nombre de votants	: 15
- Pour	: 15
- Contre	: 0
- Abstentions	: 0




Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le 30 novembre 2022

Certifié exécutoire le 02 décembre 2022 Transmis en Préfecture le 02 décembre 2022